

(le 19 Juillet 1861.)

Contrôleur de l'arrondissement des postes à Bâle: Mr. Jean *Gurtler*, d'Allschwyl, actuellement commis au contrôle de l'arrondissement postal de Bâle.

Commis de poste à Bâle: Mr. Jean *Spielmann*, de Hinweil (Zurich).  
" Auguste *Borst*, négociant, de et à Bâle.

Commis de poste à Porrentruy: Mr. Emile *Metthée*, de Bonfol, à Porrentruy.

Mr. Ernest *Joset*, de Courfaivre, à Porrentruy.

Chef du bureau d'expédition des lettres à Neuchâtel: Mr. Louis *Jumod*, de Lignièrès, actuellement commis de poste à Neuchâtel.

Administrateur des postes au Locle: Mr. Edouard *Alder*, de Kussnacht (Zurich), actuellement chef du bureau des messageries au Locle.

Commis de poste à la Chaux-de-Fonds: Mr. Albert *Villoz*, de Plagne, commis de poste au Locle.



## INSERTIONS.

### Publication.

Il arrive souvent que contrairement au dispositif de l'art. 27 de la loi sur les péages, du 27 Août 1851, les marchandises de transit sont présentées au bureau de sortie sans l'acquit à caution où elles sont consignées. Comme cette manière de faire a pour conséquence de soustraire les marchandises de transit au contrôle qui doit avoir lieu lors de leur réexportation et met ainsi en péril les intérêts de l'Administration des péages, le Département du Commerce et des Péages a décidé que dans tous les cas pareils qui se présenteraient à l'avenir, le double droit d'entrée serait perçu sans aucune rémission. Ainsi donc les demandes de décharge de tels acquits à caution ne seront plus prises en considération.

Berne, le 12 Juillet 1861.

*Le Département fédéral du Commerce et des Péages.*

### Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la place de poudrier à Altstetten, Canton de Zurich. Les postulants ont à adresser leurs offres, d'ici au 15 Août, par lettres affranchies à l'intendant fédéral des poudres du IV. arrondissement, Mr. le major Wehrli à Altstetten. Ils auront à justifier des connaissances requises pour cet emploi, et à produire des certificats de mœurs, ainsi que des attestations sur leurs antécédents.

On peut prendre connaissance des conditions de la nomination à l'Intendance fédérale des poudres du IV. arrondissement à Altstetten.

Berne, le 12 Juillet 1860.

L'Intendant fédéral des poudres :  
B. HENZI.

## A V I S

*relatif aux correspondances pour le Sud des Etats-Unis.*

Les personnes qui ont des correspondances à expédier pour la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Géorgie, la Floride, l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane, l'Arkansas, le Texas et la Virginie orientale, sont informées que, bien que les relations postales ordinaires et régulières avec ces Etats soient actuellement interrompues, il existe des occasions de faire parvenir depuis New-York les correspondances destinées aux Etats sus-dénommés. Les lettres doivent être mises sous le couvert d'un correspondant à New-York, chargé de pourvoir à la transmission ultérieure et d'acquitter les frais de cette transmission extraordinaire.

Berne, le 12 Juillet 1861.

*La Chancellerie fédérale.*

## A V I S.

Les industriels ou les artistes qui se proposent de prendre part à l'exposition universelle de l'industrie et des arts qui aura lieu à Londres en 1862; peuvent se procurer des exemplaires du programme en s'adressant aux Comités établis dans leur Canton, ou, à défaut, ils en trouveront au bureau soussigné.

Berne, le 18 Juin 1861.

*Le Bureau fédéral de statistique.*

## A V I S.

Le Ministre suisse à Paris a transmis un acte de décès pour un nommé Jean Karl, natif de Soleure (?), époux de Franciska Petermann, vannier, demeurant à Angviller (Département de la Meurthe), où il est décédé le 13 Octobre 1860, âgé de 53 ans.

Le lieu d'origine du défunt n'ayant pu être découvert, la Chancellerie d'Etat, ainsi que l'autorité communale et de police qui reconnaît

le dit *Karl* comme son ressortissant est priée d'en aviser la Chancellerie soussignée.

Berne, le 3 Juillet 1861.

La Chancellerie fédérale.

---

### Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et origine.)

1) *Dépositaire et facteur* pour Olton et messenger à Triphon. Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 31 Juillet 1861, à la Direction des postes à Lausanne.

2) *Chef facteur* des messageries à Berne. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 31 Juillet 1861, à la Direction des postes à Berne.

3) *Chargeur* à Berthoud (Berne). Traitement annuel fr. 740. S'adresser, d'ici au 10 Août 1861, à la Direction des postes à Berne.

---

1) *Buraliste et télégraphiste* à Mänedorf (Zurich). Traitement annuel fr. 1000 de la caisse postale et fr. 180, plus provision de la caisse des télégraphes.

2) *Buraliste et facteur* à Adorf (Zurich). Traitement annuel fr. 560.

3) *Buraliste et facteur* à Niederglatt (Zurich). Traitement annuel fr. 460. S'adresser pour ces trois places, d'ici au 27 Juillet 1861, à la Direction des postes à Zurich.

4) *Aide* de la Direction des péages à Coire. Traitement annuel fr. 1600. S'adresser, d'ici au 27 de ce mois, à la Direction des Péages à Coire.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1861
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1861
Date	
Data	
Seite	372-374
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 587

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.